

À QUOI ENGAGE LE MARIAGE RELIGIEUX

Le mariage religieux est l'union d'un homme et d'une femme en vue de nouer devant Dieu et devant les hommes une alliance d'amour et une communauté de toute la vie

- ❖ dans un consentement de chacun qui soit vraiment libre
- ❖ en s'engageant définitivement l'un envers l'autre
- ❖ dans la fidélité à votre conjoint durant toute votre vie
- ❖ en étant disponible à la vie et à la responsabilité de parent

Le mariage à l'Église catholique demande :

- ❖ qu'au moins un de vous deux soit baptisé dans l'Église catholique
- ❖ que vous ayez d'abord été mariés civilement et que vous ne soyez pas liés par un mariage antérieur qui serait toujours valide aux yeux de l'église (vous pouvez parler de cela au prêtre ou au diacre à qui vous vous adressez)
- ❖ que vous donniez tous deux du temps à la préparation de votre mariage pour nourrir le dialogue entre vous sur cet engagement et ce OUI que vous vous direz mutuellement

Le mariage religieux est un acte qui se célèbre toujours dans une église, lieu de rassemblement de la communauté des chrétiens ; vous y serez entourés des témoins que vous choisirez.



QUI CONTACTER ?

dans cette paroisse :

SE MARIER À L'ÉGLISE



Pastorale Couples et Familles
du Brabant wallon
010/235 268
couples.familles@bwcathe.be
www.couplesetfamilles.bwcathe.be



Indications pratiques

ITINÉRAIRE DE PRÉPARATION AU MARIAGE !

Vous avez contacté un prêtre* de votre paroisse, celle de votre domicile ou celle que vous fréquentez, pour fixer la date et l'heure de votre mariage (il est aussi possible de se tourner vers la paroisse où l'on a grandi).

Plusieurs rencontres jalonnent l'itinéraire :

- Avec le célébrant
- Avec d'autres fiancés lors d'un week-end (brochure disponible avec différentes propositions)
- Avec un couple accompagnateur (de la paroisse ou de l'Unité Pastorale).

LE MARIAGE, UN MERVEILLEUX APPEL !

« Chers fiancés,

Vous vous préparez à grandir ensemble, à construire cette maison, pour vivre ensemble pour toujours.

Vous ne voulez pas la construire sur le sable des sentiments qui vont et viennent, mais sur le roc de l'amour véritable, l'amour qui vient de Dieu ».

Pape François

* Votre mariage peut être présidé par un prêtre ou un diacre



Ce parcours, qui idéalement durera 9 mois avant votre mariage, vous permettra de vous poser des questions essentielles sur les fondements du mariage et d'acquérir des éléments pour nourrir votre chemin de couple marié autant sur le plan spirituel que conjugal.

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS

Le prêtre* vous invitera aussi à apporter, dans la mesure de vos moyens, une contribution financière à la vie de l'Église. Le montant de cette contribution est le même pour toutes les paroisses et fixé par le diocèse.

EN CAS DE MARIAGE À L'ÉTRANGER

Prenez contact avec le prêtre de la paroisse proche de votre domicile (en Belgique) et mettez-le en contact avec le prêtre qui célébrera votre mariage pour éviter le plus possible de dissocier les parties administrative et pastorale du dossier de mariage.

Les consignes universelles de l'Église sont les suivantes :

1. Le prêtre de la paroisse proche de votre domicile (donc en Belgique) remplit la partie administrative du dossier de mariage. Le prêtre qui célébrera votre mariage remplit la partie pastorale du dossier (celui-ci essaie de faire parvenir cette partie pastorale dès que possible au prêtre de la paroisse proche de votre domicile, en Belgique).
2. Le prêtre de la paroisse proche de votre domicile (en Belgique) fera ensuite parvenir le dossier de mariage dûment complété au vicaire général de l'archevêché de Malines-Bruxelles afin qu'il y appose l'autorisation requise.
3. L'archevêché enverra par la suite ce dossier au diocèse de la paroisse dans lequel le mariage sera célébré.